



Le principe de transparence : entre dévoilement et dénonciation

Yvon Pesqueux

► **To cite this version:**

Yvon Pesqueux. Le principe de transparence : entre dévoilement et dénonciation. Master. France. 2020. halshs-02898224

HAL Id: halshs-02898224

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02898224>

Submitted on 13 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Yvon PESQUEUX
Hesam Université
Professeur du CNAM, titulaire de la Chaire « Développement des Systèmes d'Organisation »
292 rue Saint Martin
75 141 Paris Cédex 03
France
Téléphone ++ 33 (0)1 40 27 21 63
FAX ++ 33 (0)1 40 27 26 55
E-mail yvon.pesqueux@lecnam.net / yvon.pesqueux@gmail.com
Site web eesd.cnam.fr

Le principe de transparence : entre dévoilement et dénonciation

Résumé

Après une introduction qui pose la question de la définition de la transparence dont un focus sur la confidentialité, ce texte aborde successivement : le principe de transparence contre le secret comme argument politique ; le principe de transparence contre l'intimité et pour l'obscène comme argument éthique et esthétique ; le principe de transparence et la surveillance faisant technologie du pouvoir comme argument philosophique ; le principe de transparence et la visibilité comme argument organisationnel ; le principe de transparence et réduction de la qualité à la quantité comme argument méthodologique.

Introduction

Le Robert, définit la transparence comme « *la qualité de ce qui laisse paraître la réalité tout entière* ». Le droit français a privilégié les règles qui affirment le règne de la vérité, notamment en droit pénal, qui punissent le mensonge sous toutes ses formes (usurpation, dol, dissimulation) mais elles exigent de l'interprétation.

D'un point de vue politique, quand la transparence est orientée vers le haut, elle permet aux gouvernants de surveiller ce que font les gouvernés (citoyens ou fonctionnaires). Quand elle est orientée vers le bas, elle privilégie la responsabilisation, et demande aux gouvernants de s'expliquer sur la conduite des affaires face aux citoyens.

Selon D. Heald¹, la « transparence totale » survient lorsque quatre logiques sont simultanément présentes : une distinction entre transparence des événements (relative à

¹ D. Heald, « Pourquoi la transparence des dépenses publiques est-elle si difficile à atteindre ? », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 78, n° 1, 2012, pp. 33-53
Yvon PESQUEUX

la transformation de ressources en produits) et transparence du processus (qui distingue les aspects procéduraux et les aspects opérationnels), une distinction entre transparence apparente et transparence effective ; une distinction entre transparence rétrospective (c'est-à-dire par rapport à des périodes d'analyse définies) et transparence en temps réel et le moment de l'introduction de la transparence. Il distingue également entre la transparence en tant que valeur intrinsèque et en tant que valeur instrumentale.

Ceci étant, la transparence fait débat : elle ne peut être considérée comme la solution à tous les problèmes (en particulier la corruption, les conflits d'intérêts, les scandales économiques, etc.), que la transparence appliquée à l'administration serait un mythe, voire une manipulation visant à créer une illusion afin de modifier la perception des administrés, une injonction perverse qui détruit en fait ce qu'elle est supposée dévoiler pouvant conduire à une forme de totalitarisme.

Appliquée au domaine de la gestion, la transparence serait « *la qualité de l'organisation qui informe sur son fonctionnement, ses pratiques, ses intentions, ses objectifs et ses résultats* »². Dans le domaine financier et comptable, elle permettrait de construire « un pont » entre la traçabilité et l'*accountability*. La transparence de type *compliance* (vérification, présentation, communication) tend à être une véritable technologie du pouvoir.

La confrontation des différentes visions du concept de transparence (juridique, économique, politique) fait apparaître des divergences d'opinions au sujet de l'importance relative à accorder aux composantes structurelles de la transparence par rapport à d'autres aspects tels que l'efficacité, la confiance, la responsabilisation, l'autonomie et le contrôle, l'équité et la légitimité.

Dans la perspective de fonder les conditions de la délibération et donc du jugement ou, de façon plus large, des politiques quantitatives, c'est au regard du principe de transparence que l'organisation « se donne à voir » dans l'objectif d'éviter la fraude, à la fois de l'organisation vis-à-vis de la société et des agents organisationnels vis-à-vis de l'organisation dans laquelle ils travaillent. Le principe de transparence se construit en quelque sorte face au soupçon de la corruption et au regard de la dualité « dévoilement – dénonciation », conduisant en quelque sorte à fonder une illusion de l'intégrité. Il s'agit donc bien de s'exposer et, en retour, de fonder une légitimité par réputation en se dévoilant afin d'éviter la dénonciation. C'est en cela que le principe de transparence donne sens à de la légitimité. La dualité « dévoilement – dénonciation » dont il est question avec la transparence fonderait aussi la quête d'une redevabilité. Rappelons que la dénonciation est aussi relatif à ce que l'on dévoile considéré alors comme n'étant plus dissimulé. C'est en cela que la dénonciation conduirait à l'aveu même si, au regard du principe de transparence, il est recouvert par la rhétorique du dysfonctionnement, la transparence étant supposée montrer ce qui dysfonctionne. C'est en cela que la mise en œuvre du principe de transparence se trouve être particulièrement normalisatrice. Avec l'aveu, la dénonciation est génératrice de culpabilité voire de honte. La dénonciation inhérente au principe de transparence énonce un choix. Pour sa part, dévoiler est aussi formaliser au regard d'une métrologie.

² *Grand dictionnaire terminologique*, Office québécois de la langue française
Yvon PESQUEUX

Rappelons brièvement que la dénonciation vaut avec les mots de même racine :

- L'énonciation, la dénonciation est également énoncer avec des preuves fournies par la mise en œuvre du principe de transparence ici ;
- L'annonciation, la dénonciation étant aussi annoncer mais avec des interlocuteurs précis, la transparence étant ce qui déclenche l'annonce ;
- La renonciation, la dénonciation étant renoncer à la confidentialité, où l'on retrouve la haine du secret inhérente au principe de transparence.

Mais, en même temps, le principe de transparence participe largement à la remise en cause de la souveraineté de l'Etat-nation en laminant le secret d'Etat de même que l'intimité au plan individuel. L'application du principe de transparence permet en quelque sorte de montrer les choses pour faire, conduisant à une conception du politique que T. Berns³ qualifie de « médiocrité gouvernementale », c'est-à-dire d'une manière de gouverner qui fonctionne en quelque sorte « sans y toucher ». A ce titre, le principe de transparence est ce qui légitime le fait de dévoiler à des tiers, et c'est ce qui exige une conceptualisation préalable du secret, le principe de transparence visant les secrets à révéler par rapport à ceux qui resteront non révélés, le découvrir par rapport au recouvrir. Il est donc marqué par la confusion entre dévoiler et dénoncer. Il marque la primauté de l'exotérique (des choses publiques) sur l'ésotérique (des choses secrètes). En effet, révéler un secret se fonde sur une recherche, une enquête, un aveu. La transparence construit un projet d'invisibilité de ce qu'elle traverse pour montrer ce qu'elle montre. Pas étonnant alors que la multiplication des représentations, en particulier de la représentation comptable et financière, mettent tellement en avant le principe de transparence. C'est en cela que « principe » d'*accountability*, « principe » de traçabilité et « principe » de transparence font système ou encore que la transparence construit un pont entre la traçabilité et l'*accountability*.

Il entre en phase avec l'idéologie de la compétition dans la mesure où il rend visible ce qui sort du lot.

L'idée même de transparence s'oppose à celle d'opacité, de caché, de crypté, de duplicité, notions considérées comme négatives dans les catégories du « moment libéral ». C'est en cela qu'il est considéré comme étant « positif », une forme de « vertu libérale » en quelque sorte. Et ce n'est qu'à ce titre qu'il semble être une évidence, mais une évidence « voyeuriste » pourrait-on presque dire. Comme substitution à la loi, il participe aussi bien à la destruction de l'omniscience des Pouvoirs Publics qu'à la « judiciarisation » de la société car qu'est-ce et qui n'est pas attaquant au nom de la transparence ? C'est aussi en récompense de la transparence offerte que la tolérance à la transgression ou à la déviance ainsi montrées viennent à être fondées ou bien alors conduisant à devoir examiner les contours de la sanction applicable. La transparence est en effet ce qui offrirait le moyen de vérifier l'écart à la norme et son maintien ou non dans les limites de l'acceptable alors que c'est l'opacité et le secret qui ouvriraient la porte à la déviance dans la mesure où on pourrait alors se limiter aux apparences. Une dernière question vient du fait de savoir si la publicité (au sens de rendre public) peut être considérée comme de la transparence. C'est aussi, au regard de la tension « explicite – tacite », que se construit une des théories de l'apprentissage avec « la

³ T. Berns, *Gouverner sans gouverner – une archéologie politique de la statistique*, PUF, collection « Travaux pratiques », Paris, 2009
Yvon PESQUEUX

spirale du savoir » de I. Nonaka & H. Takeuchi⁴. Cette question tend à lamener le mystère en construisant une mystique sans zone d'ombre, entravant le fonctionnement de la raison. La publicité est supposée éclairer, apporter la clarté nécessaire à la réduction de toute obscurité, malgré la différence de nature entre la publicité et la lumière. La clarté devient ici en quelque sorte productrice de la norme et du choix éclairé dans une forme d'annexion des catégories des Lumières. Etre transparent serait dire la vérité, le principe établissant ainsi une sorte d'équivalence entre la transparence et la vérité.

Focus sur la confidentialité

Est confidentiel ce « *qui se dit, se fait sous le sceau du secret* » et le secret « *n'est connu que d'un nombre limité de personnes* ». Or, une information connue par seulement deux personnes, par exemple, peut ne pas être confidentielle pour autant, dans la mesure où ces deux personnes sont les seules à agir au sein d'un environnement donné. D'ailleurs, l'Organisation internationale de normalisation (ISO), définit la confidentialité comme la « *propriété d'une information qui n'est ni disponible, ni divulguée aux personnes, entités ou processus non autorisés* »⁵. C'est pourquoi, notre appréciation du degré de confidentialité d'une information sera fonction du nombre de personnes autorisées à y accéder. C'est ce qui conduit à pouvoir distinguer une « **confidentialité subjective** » (qui est estimée et exprimée par un agent donné) d'une « confidentialité objective » (qui est déterminée par des règles).

Se référer au principe de transparence, c'est aussi donner une forme de légitimité politique à la société civile au regard de la sphère politique marquée par un des attributs de la Raison d'Etat qui se caractérise justement par le fait que tout n'est pas bon à dire, mais au nom du secret avec le secret d'Etat ! Dans cette acception, le secret tirait sa justification de ce qu'il permettait de continuer à vivre ensemble en minimisant les aspects considérés comme pouvant venir troubler la relation. Là où la révélation éventuelle du secret opère *ex post*, la transparence ouvre le champ à une révélation *ex ante*. Mais révéler, c'est aussi quelque part dénoncer.

Dans le « moment libéral », le secret se trouve cantonné à des secrets à épithète (secret médical, secret de fabrication, etc.), secret qui vise principalement les droits de l'individu (ou ses intérêts) et non la société, secrets à épithète pouvant aussi être considérés comme une forme de privatisation. Il faut également souligner la montée en puissance du *public watching* rendu possible par les technologies de l'information et de la communication, en tressage avec le *whistleblowing* et la référence à des *gate keepers*.. et, en miroir, des innombrables références à la société civile. A ce titre, il est possible d'établir une relation d'ordre entre le secret et la confidentialité, le secret étant plus hermétique (mais aussi plus fragile) que la confidentialité même si les deux notions

⁴ I. Nonaka et H. Takeuchi, *La connaissance créatrice : la dynamique de l'entreprise apprenante*, De Boeck Université, Bruxelles, 1997

⁵ Définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales <http://www.cnrtl.fr/definition/confidentiel> *Ibid.*, <http://www.cnrtl.fr/definition/secret>, Source : ISO 7498- 2:1989 <https://www.iso.org/obp/ui/fr/#iso:std:iso:22600:-1:ed-1:v1:fr:term:3.9>

Yvon PESQUEUX

induisent, l'une comme l'autre, l'injonction au respect (du secret comme de ce qui est confidentiel) et de la frontière qui devrait opérer entre l'intérieur et l'extérieur. Il s'agit tout autant de réserver que de préserver et de se confronter, potentiellement ou réellement au soupçon de dissimulation. Ce qui est caché vaut par son impact potentiel si c'était communiqué. Et c'est ainsi que le secret aussi bien que ce qui est confidentiel suscite la curiosité, le principe de transparence s'établissant en tension et / ou en conflit avec ces deux aspects.

Avec le principe de transparence, la protection de l'individu quitte en partie le champ du politique pour celui du juridique en lui donnant une coloration « assurantielle » justement dans le but d'« être assuré » que les choses se passent bien comme cela est prévu car autrement, cela se dédommage ! Plus qu'un principe, la transparence devient alors une règle sanctionnable, règle qui empêche toute échappatoire, ou encore ce que M. Foucault⁶ qualifie de fiction, donc proche alors de la dénonciation.

Dans *Surveiller et punir*⁷, M. Foucault montre que l'aveu peut être un outil politique pernicieux et, reprenant cette idée en l'appliquant à l'individu⁸, il en tire les mêmes conclusions en soulignant combien cet aveu peut être l'attribut d'une fausse libération en ayant pour conséquence une aliénation plus grande encore. L'aveu se replace ainsi parmi les grands rituels significatifs de la société moderne venant justifier la mise en place des mécanismes de surveillance où la transparence tend aujourd'hui à occuper une place privilégiée. Ainsi en va-t-il de la transparence qui permet de rendre d'autant plus invisibles et implacables les outils et les logiques de domination et de surveillance dans la perspective d'un aveu permanent pouvant en quelque sorte permettre d'éviter le risque de dénonciation. Le visible serait ainsi de l'ordre du discours venant induire l'invisible des pratiques que l'on espère en cohérence avec le visible. O. Babeau⁹ va parler de la transparence comme une injonction perverse qui détruit en fait ce qu'elle est supposée dévoiler. Le principe de transparence n'est alors rien d'autre que le panoptique institutionnalisé, c'est-à-dire « la » modalité technique de la réduction de la résistance. A la densité du fait révélé correspond l'intensité de la sanction ! Mais, pour continuer dans la métaphore optique, c'est aussi, au nom de la clarté, la destruction du miroir, et donc celle de la réflexion. Le principe de transparence va venir encenser la règle « claire » et stigmatiser la « boîte noire » bénéficiant ainsi de la symbolique du triomphe du diurne sur le nocturne. Sur le plan moral, le principe de transparence viendrait anéantir le champ des possibilités du « pas vu, pas pris ». Sur le plan empirique, c'est le triomphe de l'explicite sur l'implicite. Le contrôle perpétuel qu'il instaure est certes dépourvu de sanction mais dans une compréhension moraliste restreinte de la légalité. Il fonde une logique inquisitoriale liée à l'autorisation de scruter ce qu'il instaure.

Les arguments de ce texte sont les suivants :

- Le principe de transparence contre le secret comme argument politique ;

⁶ R.-P. Droit, *Michel Foucault, entretiens*, Odile Jacob, Paris, 2004, p. 69

⁷ M. Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, collection « nrf », Paris, 1975

⁸ M. Foucault, *Histoire de la sexualité 1 – la volonté de savoir*, Gallimard, collection « nrf », Paris, 1976

⁹ O. Babeau, *La transgression ordinaire dans les organisations : le cas des sociétés de conseil en management*, Thèse de sciences de gestion, Université de Paris Dauphine, 2005

- Le principe de transparence contre l'intimité et pour l'obscène comme argument éthique et esthétique ;
- Le principe de transparence et la surveillance faisant technologie du pouvoir comme argument philosophique ;
- Le principe de transparence et la visibilité comme argument organisationnel ;
- Le principe de transparence et réduction de la qualité à la quantité comme argument méthodologique.

« Le principe de transparence contre le secret ? » comme argument politique

Le secret est honni par la modernité, en particulier celle des contours du « moment libéral ». C'est particulièrement significatif dans la critique opérée dans ses « utopies noires ». *1984* de G. Orwell est ainsi tout à fait emblématique de cette affirmation. Ce roman nous intéresse d'autant plus qu'il vise justement la transparence et donne une illustration particulièrement emblématique de l'usage du principe de transparence dans le cadre d'une utopie noire, mode qui permet de structurer la matière politique du propos. Rappelons que le genre de l'utopie noire est aussi qualifié de dystopie. « Utopie » signifie « conception imaginaire d'un lieu ou système idéal » et dystopie, « lieu ou système qui, à l'opposé de l'utopie, est loin d'un idéal ». Pour Y. Breton¹⁰ « *la dystopie se distingue de la contre-utopie, non dans le rapport qu'elle entretient avec le futur, mais avec le discours utopique lui-même : elle tend à transformer en cauchemar ce qui fonde le rêve utopique, soit l'harmonie d'un système clos - qui devient la prison du conformisme absolu - et l'ahistoricité d'un perpétuel présent - où disparaissent, avec le passé, les diverses perspectives de changement ou de nouvelle harmonisation des relations entre les membres de la communauté* ».

La société dépeinte dans *1984* est organisée selon trois classes : la classe dirigeante (le Parti intérieur), la classe moyenne (le Parti extérieur) et les prolétaires en forment la hiérarchie sociale.

L'administration gouvernementale, véritable « modèle organisationnel », est partagée en 4 ministères :

- Le Ministère de la Vérité dont les domaines de compétences sont les divertissements, l'information, l'éducation et les Beaux-Arts ;
- Le Ministère de la Paix est chargé de la guerre sans fin au bout du monde avec les deux autres puissances mondiales, Eurasia (l'Europe et la Russie) et Estasia (Moyen-Orient, Asie et une partie de l'Afrique), ce qui facilite l'emprise du Parti en mobilisant les énergies individuelles, comme une sorte de catalyseur ;
- Le Ministère de l'Abondance gère l'économie. Plus exactement il gère le rationnement et la famine avec habileté. Comme toutes les nouvelles diffusées sont fausses, on fait croire au peuple que tout va bien... et il finit par le penser. Là encore, tout est sous l'emprise du Parti. Des cigarettes de la Victoire en passant par le gin de la Victoire, tout est fait pour ne penser qu'à *Big Brother*. On mange *Big*

¹⁰ Y. Breton (1997) : « *1984 : une dystopie de la communication* », in A. Chapleau et J.-F. Chassay (Eds.), « *Archéologie de la machine cognitive* », Premier cahier de prépublication du Département d'études littéraires, février 1997

Brother, on fume *Big Brother*, on rêve *Big Brother*, on s'habille *Big Brother*. Il est affiché et présent partout. ;

- Le Ministère de l'Amour s'occupe du respect de la loi et de l'ordre. Il surveille les citoyens. La police de pensée, son bras armé, torture les opposants et détruit jusqu'à la mémoire de leur existence. N'importe qui peut être observé n'importe quand et n'importe où par la Police de la pensée. Par définition, chaque pièce de chaque appartement possède un « Télécran ». La Police de la Pensée, peut intervenir et « vaporiser » (c'est-à-dire faire disparaître quelqu'un à n'importe quel moment) et transformer le coupable en « nonêtre », l'effacer de toutes les archives.

A ces 4 ministères s'ajoutent la ligue Anti-Sexe des juniors, qui veille à inculquer la doctrine sexuelle du Parti, et les Espions, dont le nom dit tout de la fonction. Le Parti met au point la Novlangue, langue destinée à réduire le domaine de la pensée en diminuant à chaque nouvelle édition de son dictionnaire le nombre de mots. Les principes de cette langue sont les suivants : on ne conserve que les noms exprimant des faits concrets (arbre, chien, sucre, maison, champ, etc.). Ainsi la liberté n'existe plus car c'est un concept qui n'a donc pas besoin de nom. Les mots sont formés sur quelques syllabes d'une phrase complète, souvent destinés à imposer une attitude mentale. Penser d'une manière conforme ou orthodoxe se dit : « bonpensé », « minipax » pour le Ministère de la paix, ou encore « joiecamp » pour le camp de travaux forcés. Il est difficile, au regard de la Novlangue, de ne pas penser au langage organisationnel (Parlez-vous *Powerpoint* !).

La technologie est au service du Parti. Des « télécrans » sont disséminés un peu partout, dans tous les lieux publics mais aussi les maisons, les appartements. Ces téléviseurs diffusent continuellement les messages du Parti et ses émissions (chaîne unique) mais servent aussi de caméras de surveillance fondant ainsi le délire sécuritaire du roman.

1984, par l'histoire de Winston, nous montre la défaite de l'individu face à la société, voire même la défaite de l'humain face à une conception de la transparence venant confondre dévoilement et dénonciation. Plus d'Histoire, plus de sentiments, plus d'espoir... N'est-il pas question, avec le principe de transparence, de conformité, voire donc aussi de conformisme dans la mesure où il vient stigmatiser la transgression. Le principe de transparence permet ainsi le rappel lancinant de la règle qui se donne ainsi perpétuellement à voir. Et c'est bien en cela que réside sa puissance normalisatrice.

Le secret fonde ainsi un soupçon considéré comme insupportable car il créerait une inégalité de fait entre ceux qui le possèdent et les autres. C'est ainsi que le rapport à l'information qui se trouve au centre des nouvelles théories de la firme et des développements considérables de l'*information economics* va bien dans ce sens. Il y est en effet principalement question de réduire l'asymétrie d'information, réduction d'une asymétrie pour laquelle tous les moyens sont bons, leur rationalisation se trouvant logée, par exemple, dans le contexte de la gouvernance. C'est à ce titre que le marché est considéré comme bénéficiant, sur le plan conceptuel, de la transparence absolue. C'est aussi à ce titre que la logique du *whistleblowing* se trouve fondée dans la perspective de construction d'une société qui, au nom de la transparence, se trouverait être une société de délation généralisée.

Plus généralement, avec la transparence, il y a un projet de réduction de l'informel par sa transformation en quelque chose de visible. Ainsi en va-t-il de la formalisation des
Yvon PESQUEUX

procédures ou encore de l'extraordinaire développement des systèmes d'information formels¹¹. Le principe de transparence construit, dans la logique de dénonciation du secret qui lui est inhérente, une gradation entre le *whistleblowing*, la dénonciation et, à l'extrême, la délation.

« Le principe de transparence contre l'intimité et pour l'obscène ? » comme argument éthique et esthétique

La transparence s'oppose aussi à l'intimité dans la mesure où elle relève plus de la promiscuité même si elle met en avant l'idée de pureté et de blancheur – car révélé. A ce titre, la transparence est proche de l'inconsistance vis-à-vis des tiers. Or, par la barrière qu'elle instaure, l'intimité est considérée comme un des aspects essentiels de la socialisation, justement en évitant la transparence. Elle entre également dans le registre de la péri-sexualité, la relation sexuelle se situant en général dans le registre de l'intime. C'est justement quand elle sort de ce registre que l'on se trouve à la rencontre des notions d'ambiguïté, d'ambivalence et surtout d'exhibition(nisme) qui aurait alors aussi quelque chose à voir avec la transparence car il s'agit d'être vu. L'intimité est ainsi contradictoire avec la transparence du fait de l'importance du secret qui lui est inhérente. Dévoiler la confiance relève ainsi de l'aveu. C'est quand l'espace de l'intime se trouve refermé sur lui-même et que l'on en valorise la fermeture que l'on parle de *cocooning*. Le *cocooning* va trouver sa justification comme activité intime venant jouer en compensation des agressions de la vie extérieure. *Cocooning* et urbanisation se trouvent alors en dualité. Le *cocooning* offre une conception situationniste de l'intimité : il en vise le cadre – nécessairement personnalisé (c'est le contexte étendu de la relation intime) ou épuré (version minimaliste) pour mieux permettre aux personnes concernées de se centrer sur leur relation avec elle-même et avec l'Autre.

L'intimité confère un statut spécifique à la parole communiquée, parole conduisant à la construction d'un savoir réciproque de l'un sur l'autre, savoir marqué par la bijection entre les « intimes » et l'exclusion de ceux qui ne le sont pas et par la finesse du rapport établi. L'intimité ne résiste pas au départ d'un des membres de la relation. Les relations de voisinage, par la proximité physique qu'elles induisent, se présentent comme une menace pour l'intimité. Comme le signale L. Deroche-Gurcel¹², « *une relation intime apparaît dès que la face interne de cette relation est éprouvée par les acteurs comme son aspect essentiel, dès que sa structure affective, pour reprendre les termes de G. Simmel, met l'accent sur ce que chacun ne donne ou ne montre qu'à une seule personne et à personne d'autre : alors on a cette tonalité particulière que l'on nomme intimité* » ». Elle marque la clôture de la relation vis-à-vis de l'extérieur, la séparation « intérieur – extérieur », et ceci vaut donc pour les frontières de l'organisation comme lieu de vie intime, la relation à l'autre étant marquée par la confiance (dans une acception psychologique cette fois – et non situationniste comme lorsque l'on en parlait à propos du *cocooning*).

¹¹ D. Chopin, « La notion de visibilité dans les premiers travaux de Chandler », *Document de travail*, CNAM, Paris, 2007

¹² L. Deroche-Gurcel, article « intimité », *Encyclopedia Universalis*
Yvon PESQUEUX

L'archétype de la relation intime est le plus souvent le couple. L'intimité est donc à la fois marquée par la force de la relation mais aussi par sa fragilité. C'est la raison pour laquelle l'institution vient consacrer l'intimité : le mariage intervient pour fonder institutionnellement (c'est-à-dire sous deux aspects - juridique et symbolique) le lien intime et l'absence d'une instance d'observation extérieure (donc l'absence de tiers et de médiation). C'est ici que l'espace public de la société politique reconnaît l'espace privé de la sphère biologique (qui n'est pas forcément la famille), espace privé qui se trouve donc adossé sur l'espace public, mais tout en situant les bornes par spécification des éléments qui autoriseront à briser les catégories de l'intimité.

Proche de la discrétion, elle s'en distingue toutefois en termes de degré de proximité et de confiance. La relation intime est plus proche que la relation marquée du sceau de la discrétion. Mais c'est la discrétion qui garantit l'intimité. La transparence marque la volonté de limiter le discrétionnaire, mais s'agit-il d'une stratégie aussi efficace ?

Au regard de la transparence, le dévoilement qu'il suscite remet en cause l'intimité. Il est également proche de la notion de confession, cette dernière n'étant toutefois pas limitée à un (ou un nombre réduit) autre : il existe des confessions publiques. Confession et aveu se trouvent alors situés en extension. Par ailleurs, la confession est d'ordre plus conventionnel que l'intimité qui est plus marquée par la personnalisation de la relation. La confession, tout comme la discrétion, peuvent conduire à l'indiscrétion, quand l'autre rompt la clôture de la relation en l'ouvrant sur l'extérieur. C'est en cela qu'elle lamine aussi toute pudeur. C'est ce que souligne J. Starobinski dans l'ouvrage qu'il consacre à une forme d'analyse de l'œuvre de J.-J. Rousseau¹³ quand il qualifie son projet solipsiste par l'objectif de devenir invisible, le thème de l'invisible étant aussi une des marques de *La richesse des nations*¹⁴.

C'est aussi, au sens dépassionné du terme, le cas du voile, la transparence ayant justement pour but de rendre le voile transparent.

Et à propos de voile, n'oublions pas la référence métaphorique de J. Rawls¹⁵ au « voile d'ignorance » qui recouvre l'impossibilité de « penser les conditions initiales » et celle de la danse des sept voiles de Salomé qui termine nue et dont le prix sera la tête de Saint Jean-Baptiste. Dans la Bible chrétienne, la référence à Salomé se trouve dans les Évangiles de Matthieu (14:1-12) et Marc (6:14-29) (fille d'Hérodiade, elle danse devant Hérode Antipas, son beau-père qui lui accorde ce qu'elle veut). Sur le conseil de sa mère, elle demande qu'on lui apporte la tête de Jean-Baptiste, d'où l'épisode du plateau. Salomé incarne la femme fatale à la nudité fatale – *quid* d'une transparence « fatale » ?

Il est également important de mentionner le débat politico-religieux ayant débouché sur la loi décrétant l'interdiction des signes religieux visant principalement le voile porté par certaines femmes de confession musulmane.

¹³ J. Starobinski, *Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l'obstacle*, Gallimard, collection « tel », Paris, 1971

¹⁴ A. Smith, *La richesse des nations*, Garnier Flammarion, Paris, n° 598-626 (Edition originale : 1776)

¹⁵ J. Rawls, *Théorie de la justice*, Seuil, Paris, 1987

Rappelons que le voile est plus généralement ce qui recouvre, en particulier ce qui recouvre la nudité. La transparence peut-elle être considérée comme ce qui permettrait d'accéder à la nudité sans se référer à de l'obscène ?

Rappelons que l'obscénité est une représentation d'ordre sexuel qui s'oppose à la représentation admise de la pudeur. Il y a donc de l'indécence dans l'obscénité, indécence qui devrait alors être dénoncée ? L'obscénité, dans sa dimension sexuelle, « fait système » avec la pornographie. Comme l'indique son étymologie, l'obscène, c'est ce qui est tenu en dehors de la scène, donc ce qui ne devrait pas être montré. Cela devrait-il alors être dénoncé ? Les corrélats en sont la grossièreté et l'inconvenance, la vulgarité, le scandale et l'opposé en est la pudeur (dont la dérive idéologique est la prudence, le moralisme), dans la mesure où il ne peut y avoir de contraire (la discrétion, par exemple). L'obscénité est associée à l'immoralité de ce qui est montré mais elle est inhérente au spectateur, aussi bien d'un point de vue individuel (certains jugeront obscène ce que d'autres ne percevront pas comme tel) que d'un point de vue collectif. Il existe ainsi une représentation sociale et politique de l'obscénité, représentation venant tracer les contours de ce qui devrait être tenu en dehors de la scène. Le contenu de ce qui est considéré comme obscène varie donc à la fois dans l'espace et dans le temps car il y est question de mœurs, de « mauvaises » mœurs dont il faudrait protéger le peuple.

De façon interactive, l'obscénité tend plutôt à s'adresser aux représentations individuelles pour stimuler le désir avec une double violence, celle de l'appât de la représentation proposée et celle de la réaction (le désir violent). L'obscénité trouve donc sa source dans l'association effectuée entre la représentation proposée et la réaction obtenue. Mais il faut souligner que si la fréquence des désirs et leur intensité dépendent de la condition physique de l'individu, les occurrences de ces désirs dépendent des conventions sociales. C'est ce qui suscite et justifie la réprobation des tiers (qui se sentent alors « atteints » dans leur intégrité morale au nom du risque de la fréquence et de la violence du désir), venant ainsi construire le lien entre l'obscénité et l'interdiction morale et légale et déclencher l'intervention policière de l'Etat. Mais cette intervention ne prend sens qu'à la lumière de la stratification de la société en « classes ». Les mœurs de quelles classes est-il question de protéger et celles de quelles classes est-il question d'interdire ? La stigmatisation des « mauvaises mœurs » touche rarement celles des classes dirigeantes en termes d'interdictions sauf si elles se réclament (et pratiquent) un puritanisme comme dans le cas des théocraties (ou que l'hypocrisie de leurs mœurs est suffisamment protégée). Au sens politique du terme, l'obscénité est ce qui vient qualifier un comportement qui se dénonce (avec des jugements tels que celui de « relâchement » des mœurs) ou, plus radicalement, celle des opposants. Dans ce dernier cas, l'obscénité n'est qu'un argument initial permettant de conserver la forme légale tout en permettant de condamner ses opposants. C'est un argument initial terriblement pernicieux puisqu'il vise l'espace des comportements observables (qu'il est donc difficile de nier) au nom des « bonnes » mœurs, comportements observables dont l'application du principe de transparence garantit la révélation. A ce titre, l'obscénité qui est ainsi stigmatisée touche donc, avec les mœurs, à l'un des primordialismes (les autres étant l'âge, le genre, la religion, la race) le plus souvent pour en viser d'autres (la religion, par exemple, dans la mesure où c'est le rituel qui vaut motif de condamnation ou l'écart à la norme pour ce qui nous concerne ici, avec le principe de transparence). Il en est ainsi allé, dans l'histoire, avec, par exemple, le baiser des templiers ! Et c'est donc aussi, à ce titre, un argument politicien

Yvon PESQUEUX

d'évitement de la discussion pour mieux imposer une idéologie. L'obscénité est, à ce titre, un des arguments idéologiques du « passage en force » sur la base d'une extensivité entre un signe (ou une représentation) et une condamnation. L'obscénité se construit donc une histoire parallèle avec l'idéologie, en particulier au sens où l'emploie J. Baechler¹⁶ quand il définit l'idéologie comme un processus de passage des passions en valeurs.

La dénonciation de l'obscénité est facteur de propagande et déclenche les actions des agents de répression, autorisés ainsi à surveiller et à arrêter ainsi que le mécanisme juridique des sanctions pénales. Il apparaît ainsi un « effet miroir » entre la référence aux « bonnes mœurs » et le recours à l'autorité, ce qui justifie le recours à la censure, c'est-à-dire la condamnation de toute représentation porteuse d'obscénité avant et pendant sa diffusion, l'extensivité de la référence à l'obscénité permettant de censurer des dimensions esthétiques et / ou les positions de ceux qui les ont construites.

Les mœurs dont il question avec l'obscénité touchent principalement la péri-sexualité (avec, par exemple, la chasteté pré-nuptiale, la fidélité conjugale, la monogamie, la mono-andrie, etc.), les modalités légales d'exercice de la sexualité (le mariage) ou encore ses effets (la légitimité ou non des enfants). La condamnation de l'obscénité « fait système » avec des valeurs civiques comme le patriotisme, étant alors un élément constitutif de la citoyenneté.

Ce qui doit être tenu « en dehors de la scène » et accepté comme tel fait donc bien partie de l'institution dans sa dimension morale de préjugé. Ce qui est défini comme obscène va concerner l'individu et sa vie personnelle mais sans qu'il soit possible d'établir de lien autre que socio-politique avec son développement individuel. Il est donc particulièrement difficile de fixer les limites de ce qui est obscène et donc, en creux, de ce qui ne le serait pas (la scène, donc).

Mais à l'inverse, à l'instar d'H. Miller¹⁷, il peut également être question de faire de l'obscénité une modalité « positive », dans la mesure où il fait de la sexualité, un instrument d'éveil du lecteur. En s'attaquant à la censure et au puritanisme entourant les mœurs sexuelles des Etats-Unis de l'Après Deuxième Guerre Mondiale (le texte date de 1947), il remet finalement en cause les bases de notre société, qui, selon lui, emprisonnent l'Homme. Se référant à sa propre expérience (la censure est impuissante à empêcher la diffusion de ses écrits) ou à la guerre qui vient de s'achever (existe-t-il quelque chose de plus obscène que la guerre ?), il met en rapport l'obscène et le sacré car « l'obscénité est à l'écrivain ce que le miracle est au Christ, il sert à éveiller ».

Pour sa part, l'exhibitionnisme qualifie l'action maniaque qui consiste à sortir de l'ombre un aspect pour le présenter en public. C'est ainsi qu'il transforme la notion plus neutre d'« exhibition » que l'on retrouve aussi bien dans le champ de l'esthétique que dans celui des pratiques sociales quand il s'agit de rendre public quelque chose. Dans ce sens là, il s'agit d'exposer – ou d'être exposé, donc de dévoiler et c'est en cela que la transparence a aussi à voir avec l'exposition.

¹⁶ J. Baechler, *Qu'est-ce que l'idéologie ?*, Gallimard, Paris 1976

¹⁷ H. Miller, *L'obscénité et la loi de la réflexion*, Editions La Musardine, collection « L'attrape-corps », Paris, 2001

L'exhibition (tout comme l'exhibitionnisme) n'existe que parce qu'il y a appel à un (ou des) témoin(s). Dans les deux cas, l'appel à l'altérité (que l'on retrouve par la référence à un tiers voyeur dans la mise en œuvre du principe de transparence) est une condition nécessaire, dans une perspective positive pour le premier cas (l'exhibition) et dans une perspective maniaque dans le second (l'exhibitionnisme). Comme le mentionne S. Bressler¹⁸, « *l'exhibition est un miroir de la conscience, une projection vers (ou au travers de l'autre)* ». On qualifie d'exhibitionnisme une pratique qui consiste à évoluer dans des lieux publics en étant vêtu de manière provocante. Il en va, par exemple, des femmes portant des mini jupes sans culotte ou des hommes au jean déchiré sans sous-vêtement. L'exhibitionnisme consiste à montrer plus ou moins ostensiblement ses fesses, son sexe dans diverses rencontres sociales. L'exhibitionnisme qualifie le désir de montrer ses parties génitales en public et se trouve à la source de l'excitation de celui qui s'exhibe. Sur la voie publique, l'exhibitionnisme est illégal et relève juridiquement du délit d'attentat à la pudeur. Il n'est légal que dans des lieux donnés. Il faut donc souligner l'hédonisme du message exhibitionniste. Par extension, et c'est aussi ce qui nous intéresse ici, le terme s'utilise également dans un contexte non sexuel pour désigner l'action d'exhiber quelque chose avec complaisance. Ainsi en va-t-il aussi des informations comptables dont l'exhibitionnisme est assorti de tout un attirail procédural avec l'intervention d'un tiers auditeur, sans doute justement pour en réduire cette perception. La publicité commerciale relève, par nature, de l'exhibitionnisme assorti de façon courante d'érotisme se situant parfois à la limite de la pornographie. Mais, pour « boucler » ici avec le principe de transparence, l'exhibitionnisme en est aussi une forme de résultat, aux effets paradoxalement parfois inhibiteurs car il conduit au conformisme, autre entrée que celle du mimétisme pour expliquer la ressemblance des logiques organisationnelles.

L'inhibition caractérise la situation clinique d'absence ou de diminution d'une réponse comportementale dans le cadre de la chaîne « stimuli – réponse ». Cette absence de réaction peut être aussi bien d'ordre contextuel que d'ordre clinique, les deux modalités ayant en général l'angoisse comme manifestation. Mais, comme le souligne D. Widlöcher¹⁹ son fondement théorique reste ouvert : « *le terme d'« inhibition » semble en fait avoir correspondu plus à la notion d'un déficit ou d'une désorganisation. On parle d'inhibition intellectuelle pour décrire des difficultés à tirer parti des capacités intellectuelles naturelles en raison de mobiles affectifs. On parle de même d'inhibition sexuelle, sociale, etc. (...) Le terme a pris ainsi un sens élargi, sans doute de manière abusive, dans la mesure où il ne se réfère pas à un mécanisme précis mais au simple constat d'une incapacité de fonction* ». Avec l'agression et la fuite, l'inhibition est une des réactions primaires.

Les deux notions d'exhibition et d'inhibition se situent en dualité. Parler de l'une est donc également parler de l'autre « en creux ». C'est important à souligner quand on note combien la vie organisationnelle est inhibitrice de la liberté du sujet. Malgré la même racine, l'inhibition ne peut être directement positionnée comme l'inverse de l'exhibition. C'est par contre la désinhibition qui y conduit en rompant les digues.

¹⁸ S. Bressler, article « exhibition », *Dictionnaire de la pornographie*, PUF, Paris, 2005

¹⁹ D. Widlöcher, article « inhibition », *Encyclopedia Universalis*

Le principe de transparence et la surveillance faisant technologie du pouvoir comme argument philosophique

Rappelons les attendus du « modèle panoptique » que M. Foucault conceptualise dans *Surveiller et punir*²⁰ à partir du projet de prison idéale décrit par J. Bentham²¹ dans son *Panoptique*, projet auquel Foucault réserve une place tout à fait particulière dans son analyse. L'extension de ce modèle à d'autres lieux que ceux de la prison permet de tirer plusieurs conclusions en montrant que le projet fondamental qui se réalise à cette époque est celui d'une société de surveillance et qui n'est, en fait, qu'une nouvelle forme du pouvoir et de ses conditions d'exercice, société de surveillance que l'on va ici relier au « principe de transparence ». Pour J. Bentham, comme pour certains de ses contemporains, emprisonner n'était pas seulement enfermer pour punir mais surtout pour corriger, réformer ceux que, momentanément, la justice avait envoyés en prison. Ainsi, tout le monde y gagnait quelque chose : la société qui retrouvait un individu docile, avide de se réformer, en particulier par le travail, au service des intérêts de cette même société. L'individu lui-même se trouvait réconcilié avec la communauté sociale, et capable de s'y réintégrer. Et ce sont ces présupposés qui nous autorisent à relier cette logique au principe de transparence au regard de sa dimension de dénonciation et de celle de la factice proposition du « gagnant – gagnant » si souvent mise en avant.

Si l'on reprend l'analyse de M. Foucault, la conséquence la plus visible de ce genre d'établissement est le développement d'un nouveau groupe social, celui des délinquants, caractérisé à la fois par son incapacité à être réintégré dans la société et par sa facilité à être récupéré par cette même société, pour y remplir des fonctions plus ou moins avouables. L'une d'entre elles étant, du fait de son existence même, de rendre nécessaire l'organisation d'une police qui peut être, à son tour, utilisée à d'autres fins plus politiques que la seule répression du banditisme. La prison réelle, très éloignée des descriptions idéales qui ont été faites, par son échec sur ce point, confirme, en tous les cas, la légitimité du développement et du perfectionnement du dispositif de surveillance étendu, cette fois, à l'ensemble de la société, extension qui se trouve à l'œuvre avec le « principe de transparence ». La signification véritable de la prison ne réside pas dans ce qui est annoncé, mais elle confirme l'élaboration d'une conception du pouvoir née des conditions de son exercice, en particulier à travers les liens qui sont établis et réifiés entre le savoir et le pouvoir. Ce mode d'exercice du pouvoir est producteur de savoir. Pour M. Foucault, tout comme les sciences de la nature sont nées, au Moyen Age, des enquêtes inquisitoriales, la technologie disciplinaire qui se met en place favorise le développement des sciences de l'homme. On trouve, dans ces projets de prison idéale, un souci certain de « l'observation individualisante, de la caractérisation, du classement et de l'aménagement analytique de l'espace »²². Les prisonniers sont séparés, constamment observés, classifiés. C'est dire qu'ils peuvent être régulièrement

²⁰ M. Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, collection « nrf », Paris 1971

²¹ J. Bentham, *Le panoptique*, Belfond, Paris, 1977 (Ed. originale : *Panoptique : mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection, et nommément des maisons de force*, éd. Etienne Dumont, Paris, 1791)

²² M. Foucault, *op. cit.*, p. 205

et à loisir analysés et devenir de véritables objets d'étude puisque la prison rassemble un corpus d'individus totalement disponibles et propices à une enquête.

L'objet de *Surveiller et Punir* dépasse donc de beaucoup une simple étude de la prison. Il constitue une analyse plus large de la « technologie disciplinaire » qui se met en place à une certaine époque de l'histoire de l'Occident et qui passe par de nouveaux traitements réservés aux corps. M. Foucault écrivait, en réponse aux critiques des historiens: « *Dans cette naissance de la prison, de quoi est-il question ? De la société française à une période donnée ? De la délinquance du XVIII^e au XIX^e siècle ? Des prisons en France entre 1760 et 1840 ? Pas même. De quelque chose de plus ténu, l'intention réfléchie, le type de calculs, la ratio qui a été mise en oeuvre dans la réforme du système pénal lorsqu'on a décidé d'y introduire non sans modification, la vieille tradition de l'enfermement. Il s'agit en somme d'un chapitre dans l'histoire de la raison étatique* ». Il est question en fait de la prise en charge, par des institutions étatiques, d'individus déviants pour les redresser, donc de la constitution d'une raison étatique faite d'un mixte de savoir et de pouvoir et de sa remise en question. Ainsi se met en place une société disciplinaire qui se vérifie dans des lieux apparemment très différents asiles, prisons mais aussi écoles, églises, usines et marché aujourd'hui. La discipline n'est en effet pas à proprement parler une institution mais une technique qui va donc s'exercer en des lieux très divers, qui passera par le contrôle et le dressage des corps (micro-pouvoirs) mais, par là même aussi, par leur analyse et leur étude (savoir) et aussi par leur individualisation « *à chaque individu sa place et à chaque emplacement un individu* ». Rappelons que le contrôle est le vecteur de la discrimination et que l'écart en matière de discipline devrait être dévoilé et, à la limite, dénoncé.

Les liens que M. Foucault établit entre le savoir et le pouvoir découlent d'abord d'un nouvel éclairage donné sur ces deux termes et ces deux réalités qu'on pourrait exprimer de manière très simple à travers cette double affirmation : il y a du savoir dans le pouvoir et du pouvoir dans le savoir. M. Foucault pose la question du pouvoir dans des termes différents des analyses traditionnelles : « *A droite, il n'était posé qu'en termes de constitution, de souveraineté, donc en termes juridiques ; du côté du marxisme en termes d'appareil de l'État. La manière dont il s'exerçait concrètement et dans le détail avec sa spécificité, ses techniques, ses tactiques on ne les cherchait pas ; on se contentait de le dénoncer chez « l'autre », chez l'adversaire d'une façon politique et globale : le pouvoir dans le socialisme soviétique restait appelé par ses adversaires totalitarisme ; et dans le capitalisme occidental il était dénoncé par les marxistes comme domination de classe, mais la mécanique du pouvoir n'était jamais analysée* ». M. Foucault montre que le pouvoir, d'une part est une réalité centrale de nature fondamentalement politique, mais il s'exerce en des lieux intermédiaires, dispersés et multiples. Il existe ainsi des « micro-pouvoirs », qui constituent la réalité même de ce que l'on appelle habituellement le pouvoir : « *L'internement psychiatrique, la normalisation mentale des individus, les institutions pénales, ont sans doute une importance assez limitée si on cherche seulement la signification économique. En revanche, dans le fonctionnement général des rouages du pouvoir, ils sont sans doute essentiels* ». Le pouvoir n'est donc pas seulement celui de l'Etat central mais celui qui existe dans les hôpitaux, les usines, les casernes et les écoles.

Ce passage d'une conception globale et générale du pouvoir à une vision plus concrète et partielle s'accompagne aussi de la reconnaissance de la présence de savoir dans le pouvoir. « *Si le pouvoir* » dit M. Foucault « *n'était que répressif, s'il ne faisait jamais rien d'autre que d'opprimer et de contraindre, il finirait nécessairement par provoquer révoltes ou révolution.(...) Ce qui fait que le pouvoir tient, qu'on l'accepte, c'est tout simplement qu'il ne pèse pas seulement comme une puissance qui dit non mais qu'en fait il traverse, il produit des choses, il induit du plaisir, il forme du savoir, produit du discours ; il faut le considérer comme un réseau productif qui passe à travers tout le corps social plus que comme une instance négative qui a pour fonction de réprimer* ». Pour dire les choses de manière schématique, asiles et prisons qui constituent des lieux d'enfermement donc des lieux d'exercice du pouvoir, apparaissent aussi comme des espaces producteurs de savoir, espaces où le dévoilement est un opérateur de la création de savoir. D'un certain point de vue, M. Foucault montre que le développement des sciences de la nature est rendu possible par la pratique de la question de la torture, celui des sciences humaines par l'enfermement dans des lieux d'individus que l'on peut étudier à tout loisir. H. Dreyfus²³ commente : « *Foucault affirme qu'il existe un lien étroit entre la définition que les sciences humaines donnent d'elles-mêmes ; elles se présentent comme des recherches savantes et l'extension des procédures disciplinaires. Il y a là plus qu'une simple convergence rhétorique. Les sciences sociales (la psychologie, la démographie, la statistique, la criminologie, l'hygiène sociale) se sont d'abord constituées à l'intérieur d'institutions de pouvoir particulières (les hôpitaux, les prisons, les administrations) où elles ont joué un rôle de spécialisation. Il fallait à ces institutions des pratiques et des discours plus perfectionnés et plus opérationnels. Ces discours, ces pseudo sciences, ces disciplines qui se prétendent sciences sociales ont mis au point leurs propres règles d'évidence, leur propre système d'incorporation et d'exclusion, leur propre cloisonnement mais elles l'ont fait à l'intérieur du contexte plus large des technologies disciplinaires* ».

Mais cet enrichissement de la notion de pouvoir à travers les précisions que M. Foucault apporte, se double d'un rapprochement entre ce pouvoir et ce savoir, établi cette fois du point de vue du savoir qui apparaît à son tour comme producteur de pouvoir. Les lieux d'élaboration et de vérification du savoir et de la vérité ne sont pas des lieux étrangers à la domination et à la contrainte. On a vu que, par exemple dans l'asile, l'apothéose du personnage médical était à la fois le résultat d'un enfermement, donc d'un certain pouvoir, mais qu'il confirmait lui-même cet enfermement au nom de la nouvelle légitimité, celle que lui conférait son propre savoir et sa propre science, sans critique véritable des méthodes de dévoilement. Le savoir ici produit aussi du pouvoir : « *La vérité n'est pas hors pouvoir ni sans pouvoir. Leur vérité est de ce monde, elle est produite grâce à de multiples contraintes et elle détient des effets réglés de pouvoir. Chaque société a son régime de vérité, sa politique générale de la vérité : c'est-à-dire les types de discours qu'elle accueille et fait fonctionner comme vrais, les mécanismes et les instances permettant de distinguer les énoncés vrais ou faux, la manière dont on sanctionne les uns et les autres ; les techniques et les procédures qui sont valorisés pour l'obtention de la vérité ; le statut de ceux qui ont la charge de dire ce qui fonctionne comme vrai* ». A travers cette déclaration, on peut constater que ce statut de la vérité producteur de pouvoir est vérifiable dans beaucoup d'autres lieux que ceux du simple enfermement explicite que constituent la prison et l'asile. Il y aurait ainsi

²³ H. Dreyfus & P. Rabinow, *Michel Foucault, un parcours philosophique*, Gallimard, Paris, 1987, p. 31
Yvon PESQUEUX

beaucoup à dire sur le statut du pouvoir conféré à notre époque à la science qui apparaît comme le mode d'accès privilégié au savoir, à la vérité et qui se présente comme désintéressée, même si elle produit justement du pouvoir plus que toute autre instance comme il en va avec le projet de « dévoilement – dénonciation » inhérent au principe de transparence.

Le principe de transparence et la visibilité comme argument organisationnel

Le principe de transparence peut être mis en perspective comme étant un des éléments constitutifs du stéréotype occidental contemporain dans la mesure où la définition du soi, par distinction des autres, se donne ainsi « à voir » justement parce qu'il est distingué des autres. La visibilité dont il est question ici est bien fondatrice d'une « volonté de savoir » qui puisse être considérée comme étant constitutive du « sujet » qui se donne à voir par analogie et par distinction. Cette visibilité est en quelque sorte l'expression d'une allergie de l'aveuglement, venant radicalement mettre en avant la vision sur tous les autres sens. C'est d'ailleurs en ce sens que se construit un *continuum* entre la transparence, la réalité, la vérité et la sincérité ainsi que la référence gestionnaire à l'indicateur dont la polysémie est marquée par la double dimension de ce qu'il indique (dimension voulue « objective ») mais aussi de celui qui indique (avec toute la partialité de l'« indic » dont le projet est de ne pas être découvert). C'est en cela que l'application du principe de transparence conduirait à l'aveu de façon procédurale dans la mesure où il ferait apparaître les choses, même si cette apparition reste celle de l'apparence.

Un antonyme de la visibilité est l'aveuglement. Pour le définir, B. Stiegler²⁴ fait référence à la faute d'Epiméthée où Prométhée, Dieu de la technique, de l'anticipation et de la mortalité mais a voulu, par sa bienveillance, préserver l'homme de la date et de la façon dont il doit mourir. Pour sa part, Epiméthée était chargé par les dieux de doter de qualités les différentes espèces. Cependant, par son étourderie et sa bêtise, il avait oublié de garder quelques qualités pour l'Homme. C'est alors que Prométhée vola, à Héphaïtos et à Athéna, la création des arts et du feu et vint le sauver en dotant l'homme de qualités d'invention de techniques afin de pouvoir s'habiller, se chauffer, se couvrir, s'alimenter, se chauffer et communiquer. Tout ceci semble avoir un prix puisque l'homme est mortel. D'ailleurs dans un passage du Prométhée enchaîné en conséquence de ses vols, il mentionne que « *le Titan énumère les bienfaits dont il a gratifié les hommes : « J'ai délivré les mortels, proclame-t-il, de la prévision du trépas. » Quel remède as-tu trouvé à ce mal interroge le chœur ? « J'ai installé en eux à demeure les aveugles espoirs » répond Prométhée. Ce ne sont pas la prévision du mal, la prescience du trépas, qui portent ici le nom d'elpis ; au contraire l'elpis installée à demeure chez les hommes, comme l'est Pandora, constitue par son aveuglement l'antidote de la prévision »*. Il précise qu'Elpis (la personnification de l'espoir) « *n'est pas un remède à la mort, qui n'en comporte pas. Mais établie dans le for intérieur des mortels, Elpis peut équilibrer en eux la conscience de la mortalité par l'ignorance du moment et de la*

²⁴ B. Stiegler, *La technique et le temps. Tome 1. La faute d'Epiméthée*, Galilée, Paris, 1994 - *La technique et le temps. Tome 2. La Désorientation*, Galilée, Paris, 1996
Yvon PESQUEUX

façon dont le trépas viendra les prendre. [...] Dans ce monde humain, où bonheurs et malheurs se trouvent intimement mêlés sans que ni les uns ni les autres ne puissent être prévus avec une entière assurance, où l'esprit des hommes, quand il scrute l'avenir, balance entre la prévoyance exacte de Prométhée et le complet aveuglement de son frère, c'est sous la forme ambiguë d'Elpis, d'une attente, tantôt vaine, tantôt mieux fondée, parfois bonne, parfois mauvaise, que se dessine pour les mortels l'horizon du futur». Il s'agit d'une explication relative aux qualités et aux défauts des hommes autodestructeurs qui essaient par la technique d'anticiper leur fin en ayant l'espoir de la repousser le plus loin possible et qui s'activent pour passer ce temps entre le moment de leur naissance et de leur trépas. Ainsi, l'aveuglement serait constitué de *la faute, de l'étourderie, de l'imbécilité, de l'idiotie, de l'oubli...* ». Le discernement est la faculté qui est donnée à l'esprit ou qu'il a acquise par l'expérience, d'apprécier les choses selon leur nature et à leur juste valeur, d'en juger avec bon sens et clarté. C'est aussi un antonyme de l'aveuglement. Le sens critique est la faculté de ne pas admettre sans contrôle, soit la réalité d'un fait, d'un phénomène, d'une idée, d'une opinion, soit la valeur, la portée d'une réalisation. Par conséquent, l'aveuglement serait composé de la faute, de l'étourderie, de l'imbécilité, de l'idiotie, de l'oubli, de l'ignorance, de l'irresponsabilité mais aussi du manque de discernement, de sens critique, de contrôle, de débat, pour assouvir une passion.

En combinaison avec le principe de traçabilité, le principe de transparence tend à faire de la visibilité une véritable obsession, entre autres des managers voulant toujours y voir plus clair, entrant ainsi en phase avec le point aveugle de l'exercice du volontarisme managérial. La visibilité est ce qui permettrait d'avoir une vue claire des choses « de » et « dans » l'organisation, « vue claire » permettant de construire une vision des choses. « Y voir clair » afin de construire une vision des choses est d'ailleurs en quelque sorte à la fois une définition du volontarisme managérial dans la façon dont il mélange jugement d'existence (la vue est ce que permet la vision et la largeur de vue va dépendre de la focale) et jugement de valeur.

C'est aussi en quelque sorte une définition de la gouvernance (par différence avec les conceptions politiques du gouvernement qui seraient tellement opaques !). Avec le principe de transparence, il est bien question de construire un point de vue, point de vue servant de base à une logique disciplinaire. La vision dont il est implicitement question avec la transparence peut être caractérisée par la notion étrange de « vision claire » qui, rappelons-le, se différencie de la « vision floue ». Mais la vision est aussi un guide pourvu de résilience : la vision se modifie face à des changements significatifs (du moins est-elle supposée le faire). C'est de ce type de vision dont il est souvent question quand on parle de la vision de l'entrepreneur, du *leader* ou encore du dirigeant, trois types de visions constitutives des mythes organisationnels venant fonder la référence aux figures en question. La notion de « visibilité » doit donc aussi être confrontée à celle de « vision », la visualisation étant le processus venant rendre la vision visible par clarification. La vision est un mot qui dérive du verbe « voir » mais avec une inscription dans le temps : une vision, c'est voir dans le futur, sans pour autant qu'il s'agisse de rêve ou d'utopie non réalisable. C'est une des composantes de l'identité dans la mesure où chacun d'entre nous possède sa propre vision des choses. C'est paradoxalement une forme de « principe de réalité » pour un sujet qui cherche à fonder son comportement en mobilisant son énergie afin de matérialiser sa vision des choses. Avec la vision, il existe une forme de référence à une connaissance des choses liée à son expérience,

Yvon PESQUEUX

connaissance de soi projetée afin de l'orienter vers la matérialisation de ce que l'on considère comme étant essentiel. C'est donc aussi une forme de choix. L'accent est donc mis sur l'autonomie de l'exercice de la volonté. C'est à ce titre que la vision peut être qualifiée d'expérience constitutive de soi, la mobilisation de la connaissance de soi reposant sur une forme de résilience à défaut de laquelle la vision débouche sur l'entêtement. La vision est souvent considérée comme un des traits du *leader* et de l'entrepreneur, la matérialisation de la vision passant nécessairement par des rapports avec les autres. Avec la vision, il est question de contribution à la société et / ou à l'organisation au regard de ses croyances. D'un point de vue empirique, il est plus aisé d'envisager les visions à partir de leurs effets, la considérant comme leur inducteur et restant à ce titre de l'ordre de l'immatériel. La vision est donc une combinaison entre de l'intuition et de la raison, de l'attention et du détachement, de l'imaginaire et du « réel » dans la mesure où il y est souvent question de dépasser les limites. La vision peut être considérée comme étant le moteur de la transgression. « Vision » et « inspiration » vont de pair en reliant le passé, le présent et faisant passer la vision d'une perspective optique à une perspective imaginaire et ouvrant alors la porte à une autre dualité, celle qui différencie une vision symbolique (liée à la figure qui la porte) d'une vision mystique (liée à la dimension charismatique du personnage qui la porte). La notion est associée à des corrélats optiques (l'orientation, l'angle, la profondeur, etc.) ce qui permet de comparer des visions.

Assortie d'une logique rationaliste, la vision est à la fois la représentation d'un futur désirable mais aussi d'un futur possible, c'est-à-dire « clairvoyance » ou même « voyance » dans une perspective quelque peu ésotérique. C'est d'ailleurs sous cette acception que la vision relève aussi bien du champ des sciences de gestion que de celui des sciences politiques, les deux ayant en commun la logique projective qui est, rappelons-le, une composante essentielle de l'organisation, la projection dans le temps relevant de la vision, par différence avec la conception d'un futur comme justification du présent. A ce titre, « vision » se rapproche de « représentation » en venant indiquer la focalisation de l'énergie individuelle vers la réalisation de la vision. C'est en ce sens que la vision conduit à la mission. La vision est en quelque sorte une image performative issue d'une forme d'inspiration fondée sur les croyances et les valeurs, de l'intangible rendu tangible et donc possible, sorte de double processus venant inspirer l'action. C'est en ce sens que l'on va parler de « vision stratégique ». D'un point de vue politique, la vision est à la fois inclusive (cf. l'*inclusiveness*) et mobilisatrice. C'est dans cette acception qu'elle est supposée être une caractéristique du *leadership*. La vision est aussi orientation (de l'intérieur vers l'extérieur) là où la transparence n'est pas supposée avoir de sens.

C'est par exemple le cas avec la quête comptable de l'image fidèle qui est aujourd'hui un projet de contrôle par les agents des marchés financiers, c'est-à-dire l'expression d'une demande de visibilité extérieure sur l'organisation tout entière. La transparence comme étant de la visibilité est ce qui permettrait d'« anéantir » la distance entre l'action et la réaction, en accord avec le principe de la boucle « décisions – information » (« décision -> informations sur les effets de la décision -> réaction (décision) ») dans le droit-fil de l'idéologie de la vitesse (réactivité, « proactivité »). Cette réduction de la distance « action – réaction » est en quelque sorte fondatrice de l'idée même de gouvernance offrant une autre entrée sur la nature de l'organisation que celle qui repose sur la dualité de la hiérarchie et de la transaction dans la mesure où

Yvon PESQUEUX

l'importance et la profondeur de la délégation conduit à éloigner non seulement la production de la vente mais aussi la direction de l'exécution. Avec ces deux aspects (l'importance et la profondeur), il semblerait vraiment fondamental de « découvrir » tout ce qui peut l'être, ce qui conduit d'autant à la conformité et au conformisme, justement pour ne pas risquer d'être découvert. En effet, il est alors toujours supposé une volonté de cacher face à laquelle s'instaure, conformément à la thèse de M. Foucault²⁵, une « volonté de savoir », véritable motrice de la répression dont la condition est que l'on puisse d'abord « voir ». De nombreux instruments de gestion ne visent-ils pas à permettre le pilotage ? Mais son fondement culturaliste fait que l'on est ici aussi beaucoup plus proche de la convention que du principe.

La visibilité jouit d'un statut tout à fait particulier en sciences de gestion, depuis qu'A. D. Chandler²⁶ a instauré « la main visible des managers » face à « la main invisible du marché » où la transparence pure et parfaite serait en quelque sorte le bénéfice de la concurrence pure et parfaite dans un monde où l'échange marchand aurait à « être » l'échange au lieu et place de l'échange non marchand à la fois mythe (d'un autre ordre alors ?) et mystificateur. Cette « main visible » possède la particularité de tresser vision et supervision.

L'interprétation de la transparence dans les termes de la visibilité ne fait que reprendre la logique de la relation « information – décision » dans le contexte d'une théorie informationnelle de la décision (meilleure serait l'information et meilleure, peut-on penser, sera la décision) et la lancinante quête d'informations plus claires, quête utopique des sciences de gestion. La visibilité ainsi instaurée, c'est ce qui permet d'attirer l'attention en venant débusquer tout ce qui pourrait rester caché donc indisponible et, de ce fait, susceptible de constituer un biais. La visibilité est ainsi en quelque sorte considérée comme la condition nécessaire au pilotage (comprendre l'exercice du pouvoir de direction).

La visibilité d'un objet est également une des références du *marketing* au point qu'elle constitue, avec son utilité, une des caractéristiques le tout à deux niveaux dans le domaine de l'apparence (celui de l'ostentatoire) et dans celui de la reconnaissance sociale, l'objet envoyant des signes perceptibles par les autres membres d'une société ou d'un groupe plus restreint (cf. pour T. Veblen²⁷, ces aspects participent à la construction de l'estime de soi). L'objet visible est ainsi envoi d'un signe mais ne fonctionne que s'il y a deux agents : le processeur et l'observateur du signe. Les objets peuvent donc être classés selon leur degré de visibilité (à condition toutefois d'être visibles... ce qui suppose la référence à un public).

Le principe de transparence constitue une forme de modification de la conception de la liberté au nom de la primauté accordée à l'autonomie contemporaine, c'est-à-dire une autonomie dans l'hétéronomie. La transparence signifie également tout autre chose que la neutralité et tend à conférer la dimension d'un mythe à la visibilité, la confusion « dévoilement – dénonciation » en étant un élément moteur. En y regardant de plus

²⁵ M. Foucault, *La volonté de savoir*, Gallimard, collection « nrf », Paris, 1976

²⁶ A. D. Chandler, *The Visible Hand – The Managerial Revolution in American Business*, Harvard University Press, 1977

²⁷ T. Veblen, *Théorie de la classe de loisir*, (1899), Gallimard, Paris, 1970

près, le principe de transparence constitue bien une sorte de tribunal permanent qui ne délibérerait jamais dans une forme de stigmatisation d'une responsabilité qui ne s'achèverait jamais en culpabilité.

La socialisation grégaire se trouve ainsi fondée car le principe de transparence permet à l'un de reconnaître qu'il ressemble à l'autre autant qu'il se doit de lui ressembler. C'est au nom de ce principe que s'articule l'individu au groupe, à la communauté et à la société par addition et par identification. C'est alors l'application du principe de transparence qui permet de repérer les contours du groupe à partir d'un regard porté sur les individus, les caractéristiques individuelles étant ainsi métonymiques de celles du groupe. C'est ainsi que quantité et qualité se trouvent confondues. La quantité mesure les qualités communes des individus. C'est là aussi qu'un des fils entre l'application du principe de transparence et la question de la représentation se trouve établi. Se donner à voir, c'est quantifier des éléments représentatifs de caractéristiques communes comme si la représentation valait réalité. Par différence aussi car le soi individuel se trouve ainsi fondé et, en même temps, la distinction de ce soi avec les autres. Là encore, c'est en se donnant à voir aux autres que l'on peut le mieux faire jouer la différence et fonder ainsi le soi comme étant un soi tout comme étant un autre.

Mais le principe de transparence conduit alors à une forme de négation de la « substance » des agents (sociaux et organisationnels), justement pour qu'ils soient transparents. Cette négation va d'ailleurs de pair avec les évolutions techniques qui tendent à la dématérialisation : dématérialisation de l'argent, importance croissante des services, en particulier des services dématérialisés, dématérialisation de la substance organisationnelle même (cf. l'« éclatement » des organisations) qui tend à peser sur une dématérialisation de l'Etat lui-même (de l'e-administration à la démocratie délibérative qui libérerait la représentation de la façade déformante des partis politiques). Mais en même temps, et à l'inverse, le principe de transparence est ce qui rend tangible et non pas seulement une mise en exergue de l'intangible, d'où son ambiguïté.

Le principe de transparence et la réduction de la qualité à la quantité comme argument méthodologique

La réduction de la qualité à la quantité a d'ailleurs été cotée, par R. Guénon²⁸, comme un des traits venant caractériser le monde moderne occidental dans cet ouvrage où la lecture parallèle avec le monde oriental apparaît souvent. Plusieurs éléments vont d'ailleurs dans le sens de la construction effectuée ici : l'uniformité contre l'unité, le double sens de l'anonymat qui conduit à la confusion dans la masse, l'illusion des statistiques, la haine du secret. La quantification inhérente au principe de transparence permet le passage d'une situation observée incertaine à une quantification précise devant être considérée comme certaine comme s'il s'agissait de la construction expérimentale et professionnelle d'un savoir. Le principe de transparence peut être alors assimilé à la création d'une zone de contact entre un savoir des choses et un savoir du pouvoir par une mise en procédure entre des choses, un savoir des choses, un pouvoir et un savoir du pouvoir où le dévoilement servirait de moteur.

²⁸ R. Guénon, *Le règne de la quantité et les signes des temps*, Gallimard, collection « NRF », Paris, 1945
Yvon PESQUEUX

Le principe de transparence, c'est effectuer des choix sur une stratégie d'énumération, c'est-à-dire sur des primordialismes à dénombrer, primordialismes qui auraient en quelque sorte tendance à jouer le rôle de préjugé. C'est aussi en cela que le chiffre crée du morbide en dévitalisant le monde. Choisir des caractéristiques primordiales et vouloir les « valider » au nom de l'application du principe de transparence, c'est aussi construire un jugement de valeur sur un jugement d'existence... L'opérateur essentiel qui y est lié est l'imagination venant se nourrir d'images dont le principe de transparence fournira, par dévoilement, les éléments, les classifications et donc ainsi fonder les représentations. L'imagination est en effet à la fois motrice des processus d'identification et de ceux des loyautés dont la partialité communautaire doit être évoquée. Etre loyal, c'est en effet « choisir » son camp, celui de ses amis... et donc aussi celui de ses ennemis. Il y aurait donc toujours « production » de la différence et intérêt à dénombrer pour évaluer les forces de son camp et fonder ainsi les calculs prudents du « modèle à penser » au travers de l'application du principe de transparence.

C'est ainsi que se trouve légitimé l'objectif utilitaire de la quantification dans la perspective de l'exercice rationalisé du pouvoir sur les autres, quantification que l'on trouve si présente dans les entreprises aujourd'hui (en particulier au travers des systèmes comptables). La quantification offre un support à l'imagination et à l'illusion du résultat de l'exercice du pouvoir quand il suffit de constater combien la production de chiffres, par exemple au travers des systèmes comptables, dépasse aujourd'hui de loin les besoins du fonctionnement bureaucratique des entreprises. La quantification offre l'illusion de l'unité malgré l'absence de l'exercice d'une volonté poussant vers l'unité dans la mesure où elle fonde une action normative en lien avec une heuristique du dénombrement. Cette heuristique se caractérise par la continuité qu'elle construit entre des événements distincts, par l'individualisation, la sérialité et l'accumulation des différences marginales, par l'effet miroir auquel elle réduit la loi qui conduit à valider juridiquement des constats qui lui sont extérieurs, par sa vocation performative à la retenue (pour ne pas que cela se voie !). La quantification marque le souci de la différence, aussi petite soit-elle, par rapport à la situation devant être considérée comme ordinaire. La banalité prend alors une dimension normative (et l'originalité une dimension transgressive). La quantification produite par le principe de transparence conduit ainsi au principe d'*accountability*. J.-O. Charron²⁹ pousse l'analyse de la transparence associée à l'*accountability* en proposant deux registres de la transparence. La transparence procédurale met l'accent sur la diffusion de l'information, diffusion valant alors « réalité ». La transparence substantielle met l'accent sur la pertinence de l'information (question de la « bonne » information) et donc le problème de la qualification de cette information. Ce serait la première des deux logiques qui prévaudrait au nom de l'égal accès à l'information.

Il s'agit aussi de souligner combien les stratégies énumératives ont conduit à fonder les discours et les techniques du pouvoir. A la figuration des catégories du pouvoir correspondent les configurations qui le fondent et l'identification qui peut jouer sur les deux aspects, la configuration étant garante de la figuration et réciproquement, validant ainsi l'effet miroir de la représentation. Mais figuration et configuration ne peuvent-

²⁹ J.-O. Charron, « L'idéologie de la transparence dans l'audit : une approche de sa dimension médiatique », *Comptabilité Contrôle Audit*, juin 2004, pp. 169-187
Yvon PESQUEUX

elles être à l'origine de « défigurations », la première en conduisant à mobiliser des preuves allant à son encontre et la seconde en proposant un ordre du monde certes appréciable mais *in fine* fragile. Avec le mot de « figure », il est également possible d'évoquer celui de « visage », la figure comme expression permettant ainsi de donner un « visage » au monde en le dévoilant en quelque sorte. On ne peut en effet « prendre » dans le regard une figure sans visage, la figure permettant ainsi de voir sans voir, de défigurer un visage que l'on ne peut dévisager donc représenter.

La quantification tend à constituer l'instance de rupture entre le moment empiriste et le moment disciplinaire. N'est-il d'ailleurs pas question de « faire parler les chiffres » (à la place des personnes, sans doute pour mieux les discipliner) au regard d'une incroyable production de chiffres sur le monde vécu, ces chiffres servant à fonder des certitudes. Elle instaure les tensions qui opèrent entre les représentations générales (synthétiques) et de détails (analytiques) couplées avec des ambitions synoptiques et panoptiques), la mesure et la classification étant liées dans une forme d'aporie due aux dimensions inconciliables de ces perspectives de représentations, comme avec le tableau de bord. C'est sans doute cette collision entre des ambitions de nature différente qui conduit à parler de lisibilité. Elle conduit à réifier l'importance des pratiques iconiques chiffrées, des idées numériques et statistiques de moyenne et de pourcentage pour rendre compte des traits communs et des différences. Il y a donc bien en quelque sorte « production » de la communauté et les stratégies énumératives servent aussi à produire l'illusion de cette communauté comme acquise là où elle ne serait *in fine* qu'éphémère. La représentation qui en découle prélève bien du stable sur du flux et permet de fonder le calcul comme forme ultime de l'intelligence rusée, distinguant ainsi l'intelligence de la sagesse. Et c'est bien cette distinction qui a tant servi à fonder les développements économiques et techniques si caractéristiques de notre société occidentale. Le principe de transparence conduit ainsi à fonder le calcul comme constitutif de l'être, entrant ainsi en phase / contradiction avec le principe de prudence mais aussi à fonder « en raison » des taxinomies venant en quelque sorte prendre un caractère « indiscutable » du fait de son fondement concret avec pourtant le risque de l'excès du concret.

Il est également important de noter que ce principe s'applique aux logiques de la *Corporate Governance* mais surtout pour fonder une forme de loyauté économique au sein du Conseil d'Administration. Les administrateurs sont alors, au nom de ce principe, considérés comme étant informés de façon équitable. Et cette transparence est métonymique de celle qui régit les rapports informationnels aussi bien supra-, inter- et intra-organisationnels dans la perspective de la même équité. Mais ne devrait-on pas alors plutôt parler, dans ces cas-là, de loyauté économique que de transparence. Dans cette perspective, le principe de transparence naît de la tension entre le « territoire économique » des grandes entreprises et le « territoire financier » des marchés.

Conclusion sur le principe de transparence

L'actualité du principe de transparence prend donc deux dimensions, suivant qu'il s'agit de transparence économique, c'est-à-dire une logique de communication de chiffres « vérifiés » quant à leur présentation dans les règles de l'art ou suivant qu'il s'agit de transparence politique, perspective qui vient alors modifier, comme on l'a souligné ci-

dessus, la substance de la démocratie. Dans les deux cas, la transparence tend à fonder les contours d'une véritable technologie du pouvoir, technologie venant mettre en avant les perspectives organisationnelles sur celles du marché (la transaction serait alors l'établissement d'une relation avec l'univers opaque du marché) et sur celles des institutions (la transparence étant ce qui permet de gérer des organisations plus vastes, plus vastes même que les institutions).

Son actualité se retrouve dans les travaux d'A. Honneth³⁰ qui traite de la question de la reconnaissance à partir de celle de l'invisibilité, du rendre visible (où l'on retrouve la transparence), la reconnaissance étant ce qui permet de reconnaître, à partir de deux formes d'invisibilité, la première d'ordre cognitif et la seconde d'ordre social, l'invisibilité relevant alors d'une forme de non-existence au sens social du terme. Percevoir consiste donc à aller au-delà de la vue qui s'applique à la connaissance et à l'identification de quelque chose ou de quelqu'un. « *La visibilité implique une forme élémentaire d'identifiabilité individuelle et représente en quelque sorte une forme première, primitive, de ce que nous appelons « connaître » (Erkennen)* ». Mais la visibilité est aussi quelque chose qui se reconnaît dans l'ordre spatio-temporel, par un acte expressif d'affirmation qui suppose l'existence d'une interaction. « *Dans l'acte de la reconnaissance, un décentrement s'opère chez le sujet parce qu'il concède à un autre sujet une « valeur » qui est la source d'exigences légitimes qui contrarient son amour-propre* ». Avec la visibilité comme fait générateur de la reconnaissance, il est donc question aussi d'identification et de valeurs. La reconnaissance, pendant de la visibilité va donc au-delà du conforme pour prendre une dimension politique : à la fois être reconnu et voir ses droits reconnus (A. Honneth se réfère par exemple à L. Althusser - l'acte de « subjectivation » compris comme étant l'obtention de la qualité de sujet), et qui conduit à la reconnaissance, le fait d'être considérée étant le mécanisme central de l'idéologie. En cela, la reconnaissance ne peut se situer en dualité de la « domination – soumission ». Il va ainsi construire les contours d'une logique de la reconnaissance : l'affirmation de qualités positive de sujets humains ou de groupes, sa dimension d'« action », la reconnaissance comme phénomène distinct du monde social – la reconnaissance suppose l'existence de l'autre personne ou de l'autre groupe, la reconnaissance comme concept générique englobant les attitudes, le respect juridique et l'estime sociale. La reconnaissance se situe donc à la fois comme acte attributif et comme acte réceptif au regard de « raisons évaluatives » dans le champ d'un réalisme moral venant donner une forme de primauté à l'acte réceptif où il est question de systèmes de conviction et de crédibilité.

Une autre perspective peut être mise en avant, celle des théories du *care*³¹ qui, au delà de la reconnaissance, partent de la notion d'indifférence, les activités de *care* se situant dans la perspective de la remise en cause de cette indifférence.

³⁰ A. Honneth, *La société du mépris – Vers une nouvelle théorie critique*, Editions La Découverte, Paris, 2010 – en particulier les deux chapitres « Invisibilité : sur l'épistémologie de la reconnaissance » et « La reconnaissance comme idéologie »

³¹ C. Gilligan, *Une voix différente*, Flammarion, collection « champ essais », Paris, 2008 (*In a Different Voice : Psychological Theory and Women's Development*, Harvard University Press, 1982)

B. Fischer & J. C. Tronto, « Toward a Feminist Theory of Caring » in E. Abel & M. Nelson (Eds.), *Circles of Care*, Suny Press, Albany, 1990, pp. 36-54

J. C. Tronto, *Un monde vulnérable – pour une politique du care*, Editions La Découverte, Paris, 2009